

Conseil scientifique - Formation restreinte
Mardi 24 février 2026, 15h30-16h45
Compte rendu

Présents : Soraya Amrani Mekki, Jean d'Aspremont, Jérôme Aust, Stéphanie Balme, Carlo Barone, Magda Boutros, Marie-Emmanuelle Chessel, Jeanne Commault, Sophie Dubuisson Quellier, Florence Faucher, Marion Fontaine, Mathieu Fulla, Olivier Godechot, Emiliano Grossman, Florence Haegel, Émeric Henry, Julie Klein, Isabelle Méjean, Kevin Mellet, Sylvain Parasie, Eduardo Perez, Guillaume Piketty, Xavier Ragot, Bernard Reber (à distance, procuration donnée à Réjane Sénac), Anne Revillard, Paul-André Rosental, Anne-Solenne de Roux, Lou Safra, Francesco Saraceno, Réjane Sénac, Luis Vassy, Dina Waked (à distance, procuration donnée à Jean d'Aspremont).

Absents ou excusés : Kevin Arceneaux, Beatriz Botero Arcila, Paul Bouscasse, Sylvain Brunier, Bastien Cabot, Julia Cagé, Hélène Combes, Giacomo Parrinello (procuration donnée à Marie-Emmanuelle Chessel), David Todd, Guillaume Tusseau (procuration donnée à Soraya Amrani Mekki), Raphaële Xenidis.

Assistent à la réunion : Thierry Balzacq, Bénédicte Barbé, Henri Bergeron, Sabrina Tonetti, Maxime Triquenaux.

1 / Validation du compte rendu des séances du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 16 décembre 2025 et le 27 janvier 2026

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu des séances du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 16 décembre 2025 et le 27 janvier 2026.

3/ Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en sociologie, profil Numérique, Organisations, Travail

Sophie Dubuisson Quellier présente le comité de sélection qui sera présidé par Didier Demazière, directeur de recherche CNRS au CSO ; la vice-présidente est Sarah Gensburger, également directrice de recherche CNRS au CSO. Les autres membres

internes sont Jean-Noël Jouzel, Marion Fontaine et Sylvain Parasie. Les membres externes sont Sophie Bernard, professeure des universités à Paris Dauphine et spécialiste des questions de salariat dans l'économie du numérique et l'économie des plateformes ; Alexandre Mathieu-Fritz, professeur des universités à l'université Gustave-Eiffel, qui opère principalement en sociologie du travail et des groupes professionnels ; Tanja Schneider, *associate professor* au Danemark et spécialiste des questions de formation de nouvelles communautés scientifiques ou des effets du numérique sur la vie quotidienne ; Paola Tubaro, directrice de recherche CNRS au CREST, qui travaille notamment sur les réseaux de production dans le secteur de l'intelligence artificielle à l'échelle globale ; et Marc Zune, professeur à l'université catholique de Louvain, qui s'intéresse aux questions de formation et d'emploi, avec une attention portée au numérique.

Florence Haegel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en sociologie, profil Numérique, Organisations, Travail.

4/ Questions diverses

Bernard Reber évoque la question des lettres de référence que les candidats doivent fournir aux comités de sélection, question déjà abordée devant le Conseil, et pour lesquelles on envisageait de mettre en place des modalités harmonisées, pour éviter que les candidats n'aient des interprétations divergentes de cette demande.

Paul-André Rosental propose d'inscrire effectivement ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Florence Haegel ajoute que si plusieurs candidats ont interprété la demande de façon différente, ce point mérite certainement une clarification.

Luis Vassy précise que, s'il y avait une procédure qui était décidée, il faudrait s'assurer qu'elle soit conforme au droit et qu'elle ne porte pas pour finir préjudice au candidat sélectionné par un comité.

2/ Présentation du rapport sur les relations internationales, études de sécurité et de défense à Sciences Po

Paul-André Rosental souhaite partager les principales conclusions d'une réunion des directeurs d'unité et de département (DU/DD) qui s'est tenue la semaine précédente et qui avait pour objet la présentation du rapport sur les relations internationales, les études de sécurité et de défense à Sciences Po. Le rapport peut en effet déboucher sur trois options possibles :

- La création d'un centre portant sur des questions de sécurité internationale ;

- La création d'un centre adossé à PSIA ;
- La création d'un centre et d'un département.

Il s'agit d'une discussion ouverte, qui sera de nouveau programmée lors d'une séance plénière, débouchera sur un avis du CS avant que le Conseil de l'Institut ne se prononce sur le sujet.

Il y a plusieurs motivations pour cette proposition de création :

- Il y a tout d'abord un groupe de collègues qui ne se reconnaissent plus dans les orientations du CERI depuis plusieurs années.
- Ce positionnement de recherche s'avère correspondre à une réalité internationale qui est devenue particulièrement marquante et qui suscite la création ou l'extension de centres de recherche, notamment en Europe.
- Cette réalité internationale, qui a fait l'objet au semestre précédent d'un comité de préfiguration organisé par Luis Vassy, co-présidé par Florence Parly, est aujourd'hui principalement discutée dans les cercles militaires, dans des *think tanks* ou assimilés et par les experts des débats médiatiques. En France plus particulièrement, il n'y a donc aucun contrôle scientifique, ce que se propose de résoudre la création d'un centre se conformant à des règles de recrutement académique, soumis à l'évaluation Hcéres, avec des membres bénéficiant de la liberté académique pour produire de la recherche.
- Cette thématique s'avère particulièrement pertinente pour Sciences Po et ses priorités, et permettrait à Sciences Po de s'imposer comme le centre de référence en France sur ces questions de sécurité internationale.
- Cette priorité accompagnerait l'insertion internationale de Sciences Po. Les discussions lancées au sein de Civica révèlent que ce sujet va devenir un thème commun de l'alliance européenne. Jeremy Perelman a pu constater que l'évocation de cette création est une perspective qui enthousiasme Columbia.
- Cette création entraînerait des sources possibles de financement : publics, mécénat, industrie, entreprises privées. Les règles de déontologie et d'intégrité scientifique seraient bien sûr respectées. Il y aurait également des possibilités de débouchés pour les étudiants.

Il faut encore définir l'intitulé d'une telle structure, qui tournera autour des notions de sécurité globale et de gouvernance internationale. En DU/DD, il y a eu un échange fourni sur le positionnement de ce centre par rapport au CERI, qui occupe une place majeure dans le domaine des relations internationales. La discussion en DU/DD a fait ressortir que ce centre ne procéderait à aucune « captation » de l'étude des relations internationales, qui intéresse le CERI, mais qui est aussi un thème de recherche présent dans tous les centres et dans toutes les disciplines. Cette discussion a fait aussi ressortir quel serait le champ thématique précis de cette nouvelle unité.

Paul-André Rosental souligne que le CERI intègre la création du nouveau centre dans les propositions transmises à la suite de la réunion DU/DD, tout en exprimant des réserves scientifiques sur son épistémologie. Ce qui est aussi reconnaître la spécificité de ce nouveau centre en traçant déjà une ligne de partage méthodologique avec lui, au sein des relations internationales, dont personne ne détient le monopole. De fait, on

pourra d'ailleurs toujours travailler au CERI en étudiant les relations internationales ou non (suivant les thèmes de recherche de ses membres). L'objet du nouveau centre s'insère dans les relations internationales, qui y sera certainement un sujet incontournable. Il y a donc une différence d'objet (et aussi une intersection) avec le CERI, qui sera redoublée par une différence d'approche et certainement de sensibilité, selon les termes utilisés par le CERI dans ses propositions transmises par Stéphanie Balme. Paul-André Rosental estime qu'il y a donc une base permettant de créer un centre, qui figure dans les trois propositions, avec trois modalités différentes qui seront ici au centre de la discussion. Sciences Po pourrait en retirer une extension de son pouvoir de recherche, de son activité, et l'on peut raisonnablement penser que les deux unités cohabiteront paisiblement, dialogueront et coopéreront sur les thèmes qui leur sont communs.

Thierry Balzacq présente les résultats des travaux du comité exploratoire sur les relations internationales, études de sécurité et de défense à Sciences Po. Ce rapport est l'aboutissement de sept ans de travail. En effet, en 2019, des membres de l'ancien « axe 1 » du CERI (acteurs et échelles de régulation dans l'espace mondial), ont fait part de leurs préoccupations face à l'état de la recherche à Sciences Po et au fait qu'ils étaient dépassés par les demandes d'enseignement et d'encadrement sur les questions de relations internationales. Ils ont entamé avec le directeur du CERI de l'époque, Alain Dieckhoff, des discussions sur la meilleure manière de renforcer ce champ de recherche, de mieux répondre à ces demandes d'enseignement pour une population étudiante qui est de plus en croissance régulière quel que soit le cycle ou le campus, et aux attentes des acteurs publics et privés. Le sujet avait été examiné par le Codir de Sciences Po, et il avait été convenu qu'une structure, dont la forme restait à déterminer, serait créée. Les discussions sur le projet ont été relancées par la nomination de Luis Vassy, qui a fait des nouvelles conflictualités un axe structurant de son projet pour Sciences Po, ce qui leur a conféré une dimension stratégique institutionnelle. Le contexte international, de plus en plus heurté, a par ailleurs apporté de l'urgence à une initiative de Sciences Po. Thierry Balzacq a donc été nommé par Luis Vassy l'an dernier pour coprésider avec Florence Parly ce comité exploratoire, avec Maxime Triquenaux, conseiller auprès du directeur, qui en a été le point d'appui permanent. Le comité était composé de 23 membres, issus en majorité du milieu universitaire, avec quelques représentants des environnements professionnels publics et privés, notamment ceux qui attirent les diplômés de Sciences Po. Paul-André Rosental, directeur scientifique, et Luis Vassy, directeur de Sciences Po, ont également participé.

La question traitée par le comité était la suivante : « Comment faire de Sciences Po l'université de référence en France et au-delà pour la recherche et la formation sur tous les grands enjeux internationaux ? ». Dans ses travaux, le comité a été guidé par trois exigences :

- L'excellence scientifique et intellectuelle, en cohérence avec le positionnement de Sciences Po comme université de recherche de rang mondial en sciences sociales.
- Le défi de l'ambition institutionnelle. Il s'agit d'affirmer et de visibiliser les relations internationales, études de sécurité et de défense grâce à une structure

spécifique en capacité de se hisser parmi les meilleures du champ à moyen et long terme.

- La transmission et l'articulation des savoirs aux autres sphères de la vie publique.

Le comité a pu s'appuyer sur les notes écrites de certaines unités d'enseignement ou de recherche, sur une vingtaine d'entretiens et sur un exercice de *benchmarking* national et international, en accordant une place particulière à l'environnement partenarial de Sciences Po. Il s'est réuni à trois reprises. Après chaque séance, il y a eu des échanges avec la faculté permanente internationale du CERI et avec les doctorants du même domaine. Thierry Balzacq a par ailleurs été invité à deux reprises par la directrice du département de science politique, Réjane Sénac, à faire un compte rendu des séances au bureau du département. Le comité a procédé à un état des lieux du sujet à Sciences Po, avec ses atouts, ses enjeux et ses manques, que Thierry Balzacq va d'abord présenter, avant de traiter des résultats du *benchmarking* et enfin des préconisations du comité pour élever le statut de Sciences Po dans ce domaine.

Sciences Po dispose donc d'atouts. Pour le comité, l'institution peut s'appuyer sur trois vecteurs réputationnels. Le premier est une longue tradition intellectuelle sur les sujets RI et sécurité/défense : Élie Halévy, Alfred Grosser, Bertrand Badie, Raymond Aron, Stanley Hoffmann, Pierre Hassner... Il y a eu cependant un décrochage au cours des deux ou trois dernières décennies et certains membres du comité ont même évoqué un risque durable de déclassement. Le deuxième vecteur de rayonnement est constitué par l'attractivité des programmes. Sur les sujets de relations internationales, sécurité et défense, Sciences Po est confronté à une demande étudiante conséquente et en hausse, dans plusieurs pôles, traitée en détail dans le rapport. Il y a notamment le *bachelor*, avec des enseignements très courus, qui vont rentrer dans le tronc commun à la prochaine rentrée grâce à la réforme du premier cycle portée par Jeanne Lazarus. Le très grand succès de la spécialité HGGSP (histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques) au baccalauréat général nourrit d'ailleurs l'assistance à ces enseignements. L'École d'affaires publiques propose un parcours Sécurité & Défense qui est le deuxième le plus demandé, après la voie générale. À l'École de la recherche, 60 % des candidatures en thèse en science politique portent sur les relations internationales. Dans d'autres écoles, de nombreux cours comportent des aspects géopolitiques. Et Sciences Po compte un tissu d'associations étudiantes, tous campus confondus, sur ces sujets, qui s'avère très étoffé et très actif. Le troisième atout pour le rayonnement est que la « marque » Sciences Po est reconnue et valorisée, une situation à double tranchant.

Les réflexions du comité ont également reposé sur une contextualisation du statut de Sciences Po dans l'écosystème national et international de la recherche dans ces domaines. L'analyse a porté sur l'organisation de la recherche et de l'enseignement en relations internationales, sécurité et défense au sein des universités internationales avec lesquelles Sciences Po est régulièrement comparée ou cultive des partenariats de très longue date. Cette étude a été complétée par des entretiens avec des collègues en France ou à l'étranger, et a fait ressortir trois aspects caractéristiques à Sciences Po.

Le premier, c'est que Sciences Po a un positionnement qui a très peu d'équivalents dans l'écosystème. Toutes les universités internationales avec des ambitions similaires à celles de Sciences Po disposent d'une voire de plusieurs structures entièrement consacrées à l'étude des relations internationales ou de la sécurité et de la défense : LSE, King's College, Columbia, Harvard, Yale, CEU, Toronto, NTU (Singapour)... Du côté français, le comité a constaté une mutation profonde et rapide de l'environnement scientifique et pédagogique sur ces sujets. Au cours des vingt dernières années, Sciences Po a réussi à préserver sa position dominante, notamment grâce à la qualité de ses formations, mais les choses bougent : la concurrence va se durcir, même à l'échelle nationale :

- Le Centre Thucydide (Paris II) a été revitalisé et s'est imposé comme un partenaire de premier choix pour les institutions publiques et privées, souvent au détriment de Sciences Po. Il a été à l'origine de la création d'une licence complète en relations internationales.
- L'INALCO souhaite accélérer sa transformation qui lui permettrait de se positionner comme un haut lieu de production scientifique en recherches internationales. Sur ce sujet, quand Sciences Po recrute une personne, l'INALCO en recrute au moins une et demie.
- Les grandes écoles de commerce françaises offraient déjà une formation dans ce domaine, mais elles développent désormais de nouvelles unités de recherche. L'ESSEC, l'EDHEC, HEC, l'ESCP investissent, et drainent donc des ressources substantielles dans de nouvelles structures de recherche sur les enjeux géopolitiques et les relations internationales, avec une focale sur les sujets de sécurité, de défense et de démocratie.

À l'inverse, depuis plus de 50 ans, Sciences Po ne compte plus d'entité de recherche avec « relations internationales » dans son titre.

La deuxième caractéristique est que Sciences Po, sur les questions de relations internationales, de sécurité et de défense, s'appuie sur une faculté permanente numériquement fragile, comparée à ses homologues. Il y a tout au plus cinq chercheurs dont les recherches portent principalement sur la sécurité et la défense. Si on prend en compte tous les chercheurs qui ont publié ces trois ou cinq dernières années sur les questions diplomatiques ou de gouvernance globale dans des revues internationales à évaluation anonyme par des pairs, le chiffre est à peine supérieur. Ce faible effectif pèse sur la recherche, mais aussi sur l'attractivité. Le comité a pu relever que l'assise fondamentale en relations internationales, sécurité et défense est insuffisante alors que la montée en puissance des sujets de défense et de sécurité constitue un enjeu démocratique majeur. Sciences Po doit donc parvenir à « civilianiser » les RI et les études de défense et de sécurité afin de répondre à sa responsabilité démocratique.

Le troisième constat est que le dialogue entre recherche et espace de la décision sur les relations internationales, la sécurité et la défense n'est pas au diapason du rôle sociétal de Sciences Po. Pour la quasi-totalité des membres du comité, Sciences Po a sans doute été une université pionnière pour son œuvre de formation dans le domaine des relations internationales, sécurité et défense, mais elle ne l'est pas encore pour la

recherche. Cela est même noté par le dernier rapport du Hcéres sur Sciences Po, qui souligne que les relations internationales y sont « en émergence ».

En réponse, le comité préconise que Sciences Po renforce de manière urgente ses capacités scientifiques, pour répondre au moment géopolitique contemporain, mais aussi pour se positionner durablement comme université de référence en France et au-delà pour la recherche d'excellence sur les grandes ruptures du système international d'aujourd'hui et de demain.

Pour atteindre ces buts, le comité invite Sciences Po à bâtir une nouvelle structure opérationnelle, visible et attractive, au profil scientifique clairement identifiable. Le comité a surtout insisté sur l'excellence universitaire que doit avoir le projet. Il faut dès le départ une identité forte, consacrant la structure aux grands axes de recherche sur la conflictualité internationale et aux modalités de composition d'un système international commun, la gouvernance, qui est portée principalement par des pratiques diplomatiques. Il y a donc trois concepts structurants : sécurité, gouvernance mondiale, diplomatie.

Concernant la structure, les trois possibilités évoquées par Paul-André Rosental dans son introduction ont été discutées, avant un vote indicatif. Pour ce vote, il a été demandé aux membres du comité de tenir compte de trois critères :

- La structure doit assumer un niveau d'ambition scientifique élevé, non par principe, mais par réalisme.
- Elle doit être un objet immédiatement visible de l'extérieur pour les partenaires, les candidats et les financeurs.
- Elle doit préserver une capacité d'irrigation transversale au sein de Sciences Po.

Le vote des membres du comité a porté pour plus des trois quarts sur une préférence pour un centre de recherche associé à PSIA, restant au département de science politique, ou pour un centre de recherche associé à une école et à un département qui ne soit pas celui de science politique. Pour l'ensemble des membres, la création d'un centre de recherche autonome apparaît comme le scénario minimal, un noyau de base à partir duquel on peut construire une offre satisfaisante, ce qui est la condition indispensable pour permettre la montée en puissance de Sciences Po sur la sécurité, la gouvernance mondiale et la diplomatie. En ce qui concerne la mise en œuvre, le comité préconise que la nouvelle structure se consolide d'abord scientifiquement, en lien avec les besoins de formation à Sciences Po. Dans un second temps, une fois que ces bases seront couvertes, la structure pourra réfléchir au degré d'ouverture à l'espace de la recherche extra-académique. Si on souhaite en faire un moteur d'attractivité et de croissance pour Sciences Po, avec des retombées positives pour l'ensemble de sa communauté, elle doit d'abord être reconnue comme un acteur universitaire capable de répondre scientifiquement aux défis géopolitiques qui enserrant le monde.

Stéphanie Balme souhaite revenir sur le périmètre scientifique de la future structure. En effet, s'il s'agit de revenir à une conception interdisciplinaire des relations internationales (RI), de présenter des RI critiques, des RI libérales, conformes à la

description faite dans la note transmise par le CERI, pourquoi dupliquer cela alors que ce champ existe déjà au CERI à Sciences Po ? S'il s'agit de quelques collègues qui ne sont pas satisfaits du CERI, qui veulent le quitter, le risque est d'avoir, à chaque fois qu'il y aura de la mésentente entre collègues, une demande de créer une nouvelle structure. Stéphanie Balme considère que ce n'est pas une politique scientifique que de créer de nouvelles institutions en raison de problèmes d'inimitié. La priorité devrait être de chercher des solutions en interne, dans les structures existantes. En revanche, s'il s'agit de développer une autre conception des relations internationales et un domaine qui n'est pas encore couvert à Sciences Po, la sécurité internationale, cela devrait être la priorité que de créer une structure qui propose des choses qui ne sont pas faites et auxquelles le CERI pourrait contribuer. Sur la gouvernance internationale et la diplomatie, en revanche, elle explique qu'elle travaille elle-même sur la diplomatie scientifique et la diplomatie de la tech, des domaines qui ne sont pas considérés par certains collègues comme relevant des RI. Pourra-t-elle alors continuer ces travaux au CERI ou est-ce que l'on va réserver ce thème à la nouvelle structure ?

Stéphanie Balme se félicite que le CERI soit à nouveau associé à cette discussion. Elle tient toutefois à rappeler qu'en sa qualité de directrice d'unité et de chercheuse en relations internationales, elle a été écartée du comité de réflexion. Dans ces conditions, il est difficile de parler d'un travail véritablement consensuel et co-construit, dès lors que la directrice du centre de recherche directement concerné par le projet de nouvel institut n'a pas été associée aux échanges. Elle appelle à un soutien institutionnel, en demandant que la direction cesse de geler les recrutements au CERI et qu'elle accompagne activement le centre dans ses évolutions et ses projets.

Emiliano Grossman souhaiterait savoir quels collègues au sein de la faculté permanente seraient concernés par le nouveau centre.

Luis Vassy souhaite clarifier un point. Thierry Balzacq a coprésidé un comité qui a remis un rapport. Cependant la phase qui commence maintenant est un peu différente, autour d'une proposition institutionnelle faite à partir des réflexions présentes dans le rapport. Il ne s'agit donc pas d'un projet monté par Thierry Balzacq en réponse à des difficultés internes au CERI. Le dossier est devant le Conseil scientifique, et l'on passe donc à une nouvelle phase sur la base du rapport qui a été présenté. Luis Vassy attend donc du Conseil des observations sur les différentes options proposées, éventuellement des contestations de certains éléments de diagnostic, plutôt qu'une répétition des échanges en DU/DD, qui étaient peu constructifs et qui reposaient sur la réaction du CERI au rapport. Il rappelle que la même chose s'était passée avec Laurence Tubiana et Sophie Dubuisson Quellier lors de la création de l'École du climat. La présentation du rapport avait nourri un certain nombre de réflexions liées à la stratégie générale de l'établissement. Il s'agit donc de s'approprier le rapport et d'entrer dans une nouvelle phase. Luis Vassy estime que Thierry Balzacq est là pour défendre les conclusions du rapport, non pas pour se justifier sur d'autres sujets. Quant à la phase qui succède à la présentation du rapport, ce sont plutôt lui-même et Paul-André Rosental qui seront au premier plan pour les réponses.

Florence Haegel comprend qu'il soit opportun de resserrer ou de distinguer les choses, mais rappelle qu'il y a deux questions pertinentes qui ont déjà été posées, sur le

périmètre du futur centre, et sur le groupe qui rejoindrait ce nouveau centre. Elle informe les membres du CS qu'elle a été sollicitée par Frédéric Ramel pour diffuser une note signée « le groupe des internationalistes », sans que l'on sache qui le compose. Et cette composition est importante, puisque le périmètre du centre sera aussi, dans la pratique, déterminé par le périmètre de travail des personnes qui vont le rejoindre.

Luis Vassy estime que le fait qu'il y ait deux discussions prévues devant le Conseil scientifique témoigne bien du fait que les choses ne sont pas cristallisées. Il y a à ce stade une orientation. Le diagnostic posé par le rapport est assez clair et il est évident qu'il y a un besoin d'investir plus fortement les sujets relatifs à la gouvernance et à la sécurité internationale. La note diffusée par le CERI constate d'ailleurs que Sciences Po est effectivement en retrait sur ces sujets par rapport à ce qui est attendu d'une telle institution. La discussion du périmètre que doit avoir le nouveau centre est en tout cas parfaitement pertinente pour le Conseil scientifique. Mais Luis Vassy n'a pas le sentiment qu'il faille soudain demander une précision millimétrique sur le périmètre de ce centre, avec interdiction d'en sortir, alors que cela n'a jamais été exigé d'un autre centre, et que ce ne serait probablement pas compatible avec la liberté académique. Il est nécessaire que chaque centre ait sa spécialisation, mais une précision particulièrement élevée dans la définition du périmètre risque surtout d'étouffer ce nouveau centre dès le départ. Il existe sinon tout un corpus de textes qui permettent de définir ce que sont la sécurité internationale, les relations internationales, ou les questions de sécurité. On retrouve d'ailleurs des éléments dans le rapport ou dans la note du CERI. La conception de Luis Vassy pour distinguer le nouveau centre du CERI serait plutôt celle du barycentre, qui serait nettement du côté des questions de sécurité et de gouvernance internationale. Par la suite les deux centres seront amenés à coopérer de manière loyale sur les sujets qui touchent à leurs deux périmètres, par exemple sur la politique étrangère chinoise. Il aborde enfin le soutien institutionnel à apporter au CERI et explique qu'il n'a pas cherché à ce que la conversation porte sur le CERI. Le CERI existe, il est soutenu par la direction, il est le centre avec les effectifs les plus importants à Sciences Po et devrait le rester à l'issue du processus qui est envisagé. Luis Vassy espère qu'il continuera à accomplir ce qu'il fait déjà très bien, et qu'il reconnaîtra qu'il y a des espaces qui peuvent être explorés sous un angle sécurité internationale et gouvernance par cet autre centre. Mais il jugerait excessif d'établir des tours de guet autour du nouveau centre pour s'assurer que personne ne sort du périmètre.

Thierry Balzacq apporte des précisions sur le « groupe des internationalistes » : il s'agit de la quasi-totalité de ceux qui exercent au CERI de manière exclusive dans les relations internationales et qui seraient plutôt intéressés par le nouveau centre, du moment que c'est un projet scientifique. Il y a aussi quelques collègues en dehors du CERI qui y sont affiliés à titre secondaire. Thierry Balzacq ne donnera en revanche pas leurs noms. Il estime que l'important est de créer une structure parce que l'on a un projet scientifique, et ensuite de voir comment on peut essayer de consolider le projet, et d'avoir un noyau de départ suffisamment solide, doté d'une vraie vision. Actuellement, au CERI, le nombre de personnes recrutées sur les questions de sécurité

et de défense est inférieur à 5, ce qui a par exemple contraint PSIA à faire appel à des extérieurs et des praticiens quand l'école a créé un pôle défense-sécurité.

Florence Faucher souhaite aborder la question de la conséquence de la création du nouveau centre et des trois options possibles, qui avait déjà été abordée en DU/DD. Le comité était composé de beaucoup de membres extérieurs, et a fait preuve de beaucoup d'imagination pour la création institutionnelle en interne, une attitude que Florence Faucher juge normale, saine et utile. Mais il s'agit désormais, à l'intérieur de Sciences Po, de réfléchir à ce qui est faisable et ce qui peut être utile sans créer trop de déséquilibre. Elle répète donc la remarque qu'elle avait faite lors de la réunion de la semaine précédente : elle ne constate pas de besoin d'adosser le centre à une école, mais il peut en revanche y avoir des inconvénients à cela. Quant à l'articulation entre ce centre éventuel et un département, dans les autres établissements, de tels centres relèvent plutôt des départements de science politique / relations internationales.

Stéphane Balme considère que la définition du périmètre d'un centre de recherche, sur le plan méthodologique comme thématique, est parfaitement possible, dans certaines limites, et c'est d'ailleurs l'objet même de cette conversation. Elle constate que le périmètre a ici déjà glissé de sécurité internationale à diplomatie et gouvernance internationale, ce qui recouvre donc toutes les RI. C'est un vrai problème, puisque, institutionnellement, il y a une duplication entre la recherche qui est faite au CERI et une recherche qui est faite à l'extérieur. De même, l'évocation de recrutements avec des fiches de poste élaborées en commun pourrait déjà être faite dès maintenant. Elle appelle donc le Conseil scientifique à bien réfléchir au périmètre de ce centre. Le manque, et elle est pleinement en accord avec Luis Vassy, porte sur les questions de sécurité internationale et de défense. C'est là où il y aurait besoin d'un renforcement. C'est ce que dit clairement la note, et les membres du comité qui étaient présents à la réunion DU/DD l'ont également dit. Stéphanie Balme considère que la question essentielle est scientifique : qu'est-ce qui manque à Sciences Po, qu'est-ce qu'on n'y fait pas, où devrait-on être meilleur et comment éviter la duplication ? Mais si le sujet est celui de l'interdisciplinarité, Sciences Po a déjà un centre qui la propose.

Olivier Godechot note que tous les centres de science politique jusqu'à présent sont des unités mixtes de recherche CNRS, de même que tous les centres de sociologie (hors médialab), le centre d'économie et un projet en ce sens pour le centre d'histoire. Il demande quelle place est prévue pour le CNRS dans cette nouvelle structure et si elle aura la masse critique qui lui permettra de devenir unité mixte de recherche.

Émeric Henry souhaite revenir sur la construction institutionnelle posée par Paul-André Rosental et évoquée par Florence Faucher. Si on part du postulat qu'il est nécessaire d'avoir un nouveau centre, il peut en effet y avoir plusieurs niveaux, avec un département ou un adossement à une école. Il partage l'avis de Florence Faucher et estime qu'il serait prématuré d'envisager l'hypothèse d'un département dédié, la situation étant par exemple très différente de celle au moment de la création du département d'économie. Une fonction importante que remplit un département est ainsi le suivi des carrières, et ce suivi nécessite une force suffisante pour le faire de manière sérieuse, avec un effectif suffisant à l'intérieur du centre. Il lui semble donc

prématuré d'adosser ce centre à un département en propre et beaucoup plus naturel de l'intégrer au département de science politique.

Paul-André Rosental explique que, concernant le périmètre du centre, il a repris les conclusions de la réunion DU/DD, où les mots clés étaient sécurité internationale, gouvernance mondiale et diplomatie. Cependant, comme Stéphanie Balme le dit, l'objet est bien la sécurité internationale. Si la notion de gouvernance mondiale a été sollicitée, c'est que l'idée est de traiter les questions de sécurité internationale à l'intérieur d'un système des relations internationales. Cela ne veut donc pas dire que les deux notions sont mises sur le même plan pour définir le périmètre, mais il s'agit du cadre général : travailler dans ce futur centre signifiera travailler dans une perspective de relations internationales, mais le cœur de l'objet est la sécurité internationale, sans aucune ambiguïté. De la même façon, il peut y avoir plusieurs acceptions du mot diplomatie, mais il s'agit ici de l'étude des États dans leur conflictualité. Par conséquent, il y a bien un objet spécifique, qui tourne autour des questions de sécurité internationale avec de possibles intersections entre les sujets de recherche de ce centre et ceux traités par le CERI, et avec des « approches différentes », pour citer la note transmise par Stéphanie Balme. Sur la question des recrutements, il rappelle qu'il avait indiqué, lors de la présentation du plan de recrutement, que le CERI ne pourrait pas recruter en 2026 pour laisser le temps au centre d'assimiler les 8¹ arrivées de l'année dernière. Mais cela ne présage en rien des recrutements pour les années à venir. Il aborde la question soulevée par Olivier Godechot à propos du CNRS, qui dépasse le cadre de la création du centre et devra faire l'objet d'un questionnement approfondi. Paul-André Rosental tient en tout cas à répondre aux inquiétudes exprimées par Stéphanie Balme : dans son esprit, le cœur du sujet de ce centre de recherche sera les questions de sécurité internationale, et cela n'empêchera pas que ces questions puissent être présentes dans les travaux des chercheurs au CERI.

Luis Vassy estime que les relations entre Sciences Po et le CNRS sur ce sujet sont excellentes. L'entretien qu'il a pu avoir avec Antoine Petit au moment de son arrivée à Sciences Po a ainsi fait ressortir une convergence sur la question de l'investissement scientifique sur les sujets de sécurité. Le CNRS a depuis créé un réseau, Guerre et Paix, qui n'a pas encore réussi à produire beaucoup de travaux. Luis Vassy indique que, plus généralement, l'initiative est suivie partout avec un certain intérêt : outre Columbia, l'ENS et même le centre Thucydide se tiennent informés des développements. Sciences Po a en effet un impact international et national fort, et a la responsabilité d'être le lieu où se structure la recherche sur ces questions en France. Cette recherche en France est d'ailleurs globalement très fragile : les travaux du comité ont pointé que la France comptait deux fois moins de chercheurs internationalistes que le Danemark. Le sujet n'est donc pas propre au CERI ou à Sciences Po, c'est un sujet français, de sous-investissement historique sur ces questions. Luis Vassy évoque l'atrophie de la réflexion en matière de sécurité internationale à l'université en France, ce qui a pour effet que les personnes qui réfléchissent sur cette question travaillent plutôt dans des institutions liées au ministère des Armées, et que ces réflexions sont le fait de

¹¹ A la suite de la séance du Conseil scientifique et à la demande de la directrice du CERI, la précision suivante est apportée : depuis le 1^{er} septembre 2024 et jusqu'à la date du CS, le CERI a accueilli 7 nouveaux membres, et non 8.

militaires ou d'anciens militaires, ce qui suscite un biais très fort. C'est ce qui fait qu'un des enjeux, qui figure dans le rapport et qui a été mentionné par Thierry Balzacq est celui de la civilianisation de la réflexion et de la recherche, dans l'intérêt global du débat démocratique sur les sujets de défense et de sécurité. Sciences Po a en effet une responsabilité importante sur cette question. Luis Vassy apporte enfin une dernière réponse à un point évoqué par Stéphanie Balme. S'il a dit que l'injonction à une précision millimétrique dans le périmètre d'un centre est impossible à atteindre, il n'a en revanche pas du tout plaidé pour qu'il n'y ait pas de définition de l'objet de recherche et du périmètre.

Florence Haegel remercie les intervenants pour leurs contributions au débat. Elle rappelle que le Conseil sera sollicité, sans doute avant l'été, pour rendre un avis sur la création du nouveau centre, sur la base d'un document précis quant au type de structure qui sera créée.

5/ Questions diverses (suite)

Florence Faucher souhaite porter à la connaissance des membres du Conseil l'inquiétude de collègues senior ayant renoncé à un poste dans un établissement étranger afin d'être recrutés à Sciences Po, mais qui, relevant de disciplines organisées autour de l'agrégation du supérieur, ne peuvent rejoindre le corps des Professeurs des universités. Ces collègues occupent des supports non pérennes, dans l'attente d'obtenir un poste pérenne, ce qui suscite beaucoup d'inquiétude.

Plus globalement, Florence Haegel s'interroge sur la poursuite de cette politique de recrutement à l'international et sur les moyens dont se dote l'institution pour honorer l'engagement vis-à-vis des personnes recrutées.

Paul-André Rosental et Luis Vassy rappellent à la fois l'impérieuse nécessité et l'extrême difficulté à articuler les ambitions de l'institution en matière de recrutement à l'international et les contraintes réglementaires de certaines disciplines en France. Les situations évoquées par Florence Faucher vont déboucher sur un examen précis des procédures de recrutement appliquées à Sciences Po, pour éviter de devoir gérer *ex post* des arbitrages délicats.

7/ Avis sur la demande de nomination en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps de Hugo Micheron

En préambule aux points 7 et 8 de l'ordre du jour, Anne-Solenne de Roux indique que la présentation de ces deux points ne sera pas prise en charge par des directeurs de département, comme cela est habituellement pratiqué. Le Comac n'ayant pu se réunir dans les délais impartis pour se prononcer sur ces deux points, les doyens ont été consultés par voie électronique, afin que le Conseil scientifique puisse s'appuyer sur leur avis préalable.

Florence Haegel ajoute que les dossiers de PAST à mi-temps soumis à l'avis du Conseil scientifique devraient être plus conséquents, notamment sur les enseignements passés ou futurs dans le cadre des PAST.

Henri Bergeron, doyen de l'Ecole d'Affaires Publiques présente la candidature de Hugo Micheron pour un poste de PAST à mi-temps. Hugo Micheron est docteur ès sciences politiques de l'École normale supérieure (rue d'Ulm) et enseigne régulièrement – selon les termes d'un engagement contractuel spécifique, à Sciences Po depuis 2023, en donnant notamment deux cours à PSIA (Syrie, et guerre de l'information globale et IA) et un cours à l'EAP (les démocraties face au djihadisme européen). Ses enseignements bénéficient de très bonnes évaluations.

L'EAP est particulièrement intéressée par le profil d'Hugo Micheron, notamment dans le cadre de la spécialité Défense et Sécurité, qui est très organisée autour de préoccupations de la part de professionnels de la sécurité et de la défense. Le recrutement d'Hugo Micheron à l'EAP permettrait par conséquent de manifester une volonté d'un plus grand investissement des sciences sociales sur ces questions.

Des membres du Conseil scientifique s'interrogent d'une part sur la recevabilité du dossier d'un enseignant qui présente un déficit quant à ses obligations d'enseignement, et d'autre part sur le contenu de certaines informations du CV fourni.

Anne-Solenne de Roux précise que le statut de PAST à mi-temps offre la possibilité de mieux intégrer les enseignements d'Hugo Micheron dans les différentes maquettes pédagogiques et de clarifier les attentes de l'institution à son égard.

Florence Haegel déclare qu'elle veillera au soin apporté à la constitution des dossiers de PAST à mi-temps présentés pour avis au CS, qu'il s'agisse des CV, des lettres d'intention ou des enseignements.

Florence Haegel, en l'absence d'autres interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique rendent, à la majorité des membres présents et représentés du rang des Professeurs des universités et assimilés un avis défavorable sur la demande de nomination en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps de Hugo Micheron.

6/ Avis sur la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps de Dmytro Kuleba

Anne-Solenne de Roux indique que Dmytro Kuleba a été nommé PAST à mi-temps en 2025 pour une durée d'un an. Il est ici demandé au Conseil scientifique de se prononcer pour un renouvellement pour une durée de deux ans, dans le cadre d'une durée classique de 3 ans pour un poste de PAST à mi-temps. Les évaluations des enseignements donnés à la PSIA sont très bonnes, le service a été rempli. Pour les deux années à venir, il est prévu que Dmytro Kuleba enseigne au collège et renouvelle

l'organisation de simulations de négociations internationales, exercice très apprécié des étudiants.

Stéphanie Balme précise que Dmytro Kuleba travaille également le groupe de recherche sur les questions du monde post-soviétique au CERI, où deux évènements ont été déjà organisés avec lui autour de ce projet.

Florence Haegel, en l'absence d'autres interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à la majorité des membres présents et représentés du rang des Professeurs des universités et assimilés lerenouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps de Dmytro Kuleba.

5/ Avis sur le classement du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *associate professor* FNSP (poste privé) en sociologie, profil *Environmental Inequalities*

Carlo Barone fait état pour ce recrutement de 21 candidatures reçues, 15 de collègues femmes et 6 de collègues hommes. 17 candidats étaient affiliés à des universités étrangères et 4 à des universités françaises. À l'issue de l'examen des dossiers, le comité a décidé de ne classer que Tobias Rüttenauer, qui a un PhD en sociologie, obtenu en 2018. Il a eu un post-doctorat à l'université d'Oxford, et il a été recruté comme *associate professor* à UCL. Ses recherches portent sur les liens entre migrations, ségrégations urbaines et égalité environnementales, notamment les mécanismes de ségrégations résidentielles qui peuvent être associés à une exposition différenciée à la pollution de l'air, selon le statut socioéconomique et migratoire. Il travaille également sur l'impact d'événements climatiques extrêmes (inondations, vagues de chaleur), sur les attitudes environnementales et les comportements des individus. Un axe central des travaux de M. Rüttenauer réside dans l'articulation entre données géographiques fines et données d'enquêtes issues de sciences sociales, pour laquelle il mobilise un très large éventail de méthodes. Il a obtenu une ERC portant sur les enjeux de justice climatique et les inégalités de santé en Europe, et mobilise pour cela des données climatiques, des données issues de recensements et des enquêtes longitudinales comparatives dans onze pays européens. Il a publié 17 articles dans des revues internationales à comité de lecture, dont plusieurs articles dans des revues de référence en sociologie et en démographie, ainsi que dans des revues interdisciplinaires, comme *Urban Studies*, *The Lancet*, *Demographic Research*, *Social Science Research*, *Social Forces* et *European Sociological Review*. Il a aussi publié trois contributions méthodologiques majeures dans *Sociological Methods and Research*, la revue de référence sur la méthodologie de la recherche quantitative en sociologie. Son intervention dans le cadre du *job talk* a été très favorablement accueillie par les collègues du CRIS et l'ensemble du comité, et l'entretien qui a suivi a confirmé l'excellence scientifique du candidat, la cohérence de son agenda de recherche avec le profil du poste et le projet scientifique du centre, son fort potentiel d'intégration collective ainsi que sa motivation à rejoindre l'équipe du CRIS.

Sophie Dubuisson Quellier demande ce qui a conduit le comité à n'auditionner que deux candidats.

Carlo Barone explique que sur les 21 candidatures, certaines se sont avérées très prometteuses mais trop jeunes, et il n'y a pas eu assez de candidats avec le niveau de séniorité attendu. Quand le CRIS recrute des profils *assistant professor*, il s'oriente vers des collègues avec un doctorat assez récent. Il s'agissait en revanche ici d'un profil *associate professor*, s'adressant donc à des collègues à un stade plus avancé de carrière.

Florence Haegel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à la majorité des membres présents et représentés du rang des Professeurs des universités et assimilés le classement du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *associate professor* FNSP (poste privé) en sociologie, profil Environmental Inequalities.

8/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Sonia Le Gouriellec

9/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Isacco Turina

L'examen des deux dossiers est repoussé à une séance ultérieure, l'horaire de fin de réunion étant déjà dépassé.